

# Abbé Jacques Barthe

---

Auteur : Joris Périé, 2016. *Mise à jour le ...*

L'**abbé Jacques Barthe**, né le 4 mars 1757 au moulin d'Escouto sé plaou (Terre-Clapier) et mort guillotiné le 26 novembre 1794 (6 frimaire an III) à Castres, est un prêtre ayant desservi la paroisse de Saint-Étienne de Terrabusset (communes de Teillet et Paulin). Prêtre réfractaire pendant la période révolutionnaire, il est condamné à mort après avoir été capturé lors d'une messe clandestine.

*L'article qui suit est entièrement tiré de l'ouvrage de l'abbé Maynadier consacré à Jacques Barthe <sup>1</sup>. Il s'agit d'un résumé des 122 pages du livre pour en faire un format plus adapté à une diffusion sur internet.*

## Sommaire

<b>1. Enfance et études .....</b>	<b>2</b>
<b>2. Vicaire de Saint-Étienne de Terrabusset.....</b>	<b>3</b>
<b>3. Apostolat clandestin .....</b>	<b>3</b>
<b>4. Arrestation .....</b>	<b>5</b>
<b>5. Tentatives de libération.....</b>	<b>5</b>
<b>6. Réaction des autorités.....</b>	<b>6</b>
<b>7. Jugement et exécution .....</b>	<b>7</b>
<b>8. Voir aussi .....</b>	<b>8</b>
<b>8.1. Bibliographie.....</b>	<b>8</b>
<b>8.2. Articles connexes.....</b>	<b>8</b>

---

<sup>1</sup> MAYNADIER, Abbé André. Jacques Barthe, meunier devenu prêtre, victime de la terreur à Castres en 1794. Mazamet, 1994

## 1. Enfance et études

Né le 4 mars 1757 au moulin d'Escouto sé ploou, paroisse de Lacapelle-Clapié<sup>2</sup>, Jacques Barthe est le fils aîné de Blaise, meunier, et de Marguerite Jourde. En 1766, lorsque son père meurt à l'âge de 32 ans « emporté par une tumeur infectieuse venue d'un buisson », Jacques n'a que 9 ans. Il a une sœur de 2 ans son aînée et quatre frères et sœurs plus jeunes. Son grand-oncle, habitant aussi à Escouto sé plaou, est un vieillard de 64 ans. Ainsi, Jacques Barthe fait travailler le moulin jusqu'à l'âge de ses vingt ans, sans même avoir pu apprendre à lire.



Dessin du moulin d'Escouto sé plaou d'après un cliché de l'abbé Fort (1889-96)

De janvier 1778 à octobre 1779, il aide le curé de Lacapelle-Clapier, M. Falcou, dans son ministère et partage sa vie de prière. En même temps, il reçoit de lui, comme d'un précepteur, les premiers rudiments pour entreprendre des études.

En octobre 1779, à 22 ans, il quitte Escouto se plaou et sa vie de meunier pour la ville d'Albi pour passer quatre années au collège.

En mars 1783, il reçoit la tonsure et entre dans l'état ecclésiastique. Puis il intègre le Grand Séminaire en octobre de la même année. Eustache Déjean, prieur de la Capelle, verse 177 livres pour payer la pension de Jacques Barthe, séminariste.

Fin juin 1786, il est ordonné sous-diacre. En décembre, le samedi des quatre-temps, il est ordonné prêtre à Toulouse des mains de Mgr Brienne. Il a 29 ans.

---

<sup>2</sup> Le moulin d'Escouto sé plaou ou Escouto quant plaou, aujourd'hui en ruines, se situe sur le Lézert, à proximité du pont de la route du Travet au Trivalou. Ce toponyme provient du fait que le moulin se situant sur un petit ruisseau, il ne pouvait guère travailler plus que la moitié de l'année la plus pluvieuse.</p>

## 2. Vicaire de Saint-Étienne de Terrabusset

En 1787, Jacques Barthe est nommé vicaire de Saint-Étienne de Terrabusset, annexe de Teillet. La paroisse compte à cette époque 371 habitants<sup>3</sup> répartis dans 17 hameaux ou fermes dont les plus peuplés sont le Garric (74 habitants), Puech Malou (61 habitants) et Bézacoul (56 habitants). Il habite le hameau du Garric, avec sa mère qui l'a suivi.

Les événements survenus à Paris en juin et juillet 1789 commencent à avoir des répercussions dans la campagne tarnaise à l'automne. En novembre 1789, les biens ecclésiastiques sont mis à la disposition de la Nation. En février 1790, l'Assemblée interdit les vœux de religion et supprime les ordres religieux. Le 20 mars, elle décrète l'inventaire des biens des monastères par les officiers municipaux. Les religieux peuvent quitter leurs couvents et toucher une pension ou bien se réunir au moins une vingtaine dans un monastère. Ainsi se vident en quelques mois dans le Tarn 21 établissements d'hommes avec 144 sujets, et 12 de femmes avec 271 religieuses.

La constitution civile du clergé est votée le 12 juillet 1790 et signée par le Roi le 24 août. Les prêtres deviennent des fonctionnaires publics rémunérés par l'État. Évêques et curés sont élus par l'assemblée des électeurs actifs du département et du district.

Le 26 septembre, 6000 hommes de la garde nationale sont réunis à Castres et promettent « fidélité à la Nation, à la loi et au roi ».

## 3. Apostolat clandestin

Le 27 novembre 1790, l'Assemblée constituante exige des curés qu'ils prêtent serment de fidélité à la constitution civile du clergé, l'épiscopat étant presque entièrement hostile à cette constitution et le Pape la condamnant ouvertement. Les prêtres qui refusent sont réputés démissionnaires et sont remplacés. Et si après le remplacement, ils continuent leurs précédentes fonctions, ils sont poursuivis comme perturbateurs de l'ordre public.

L'abbé Barthe refuse de prêter le serment, tout comme 674 prêtres sur les 786 que comporte le Tarn. Il continue normalement son ministère pendant l'année 1791.

Le 29 novembre 1791, un décret paraît contre les réfractaires qui sont déclarés « suspects de révolte contre la loi et de mauvaises intentions contre la patrie ». Ils sont menacés de déportation. Les curés constitutionnels provoquent la colère du peuple qui les voit comme des intrus. Les 3 évêques du Tarn quittent le pays en 1792.

Le 11 juillet 1792, l'Assemblée législative déclare la patrie en danger. Elle vote le lendemain une loi qui appelle sous les drapeaux 50000 soldats et 36000 volontaires. Le 24 juillet, la municipalité de Bézacoul délibère : « il sera donné avis à tous citoyens en âge de porter les armes, d'être en état de réquisition permanente ».

Loi du 14 août 1792 sur les prêtres réfractaires : ils doivent quitter le territoire dans un délai de 15 jours, munis d'un passeport. Une seconde loi, le 26 août, leur ordonne de se présenter devant leur municipalité pour déclarer le pays où ils désirent se rendre et pour recevoir le passeport.

---

<sup>3</sup> Nombre d'habitants pour 1791.

Le dernier acte signé par Jacques Barthe date du 17 août 1792. Il obtient son passeport, signé du maire de Paulin, Foulcher, et de Pierre Carme, officier municipal résidant à Teillet. Ce passeport sera visé au district le 15 septembre 1792.<sup>4</sup> Alors que 5 à 600 prêtres du Tarn choisissent l'exil, l'abbé Barthe décide de rester : « Je partis, dit Jacques Barthe, pour me rendre en Espagne. Je fis environ 2 lieues de chemin mais je n'eus pas le courage de poursuivre ma route. »<sup>5</sup>

La fin septembre voit l'abolition de la royauté, l'instauration du calendrier révolutionnaire et l'état civil désormais tenu par les officiers municipaux. Le Roi Louis XVI est exécuté le 21 janvier 1793.

Le 17 mars 1793, la municipalité de Bézacoul fournit 3 hommes comme se portant volontaires au service de la patrie... en fait ce sont 3 domestiques qu'on a désignés par un scrutin.<sup>6</sup>

Une loi du 18 mars assimile les prêtres réfractaires aux émigrés : « tous ceux qui seront surpris sur le territoire de la République seront arrêtés, emprisonnés et exécutés dans les 24 heures ». La Convention prend tout une série de mesures contre les prêtres réfractaires mais aussi contre le clergé assermenté : interdiction des sonneries des cloches, enlèvement des croix et autres emblèmes religieux.

Depuis septembre 1792 où il décide de ne pas s'exiler en Espagne, Jacques Barthe devient un prêtre proscrit. Il court chaque jour des dangers. On ignore où il a été. En 1793, il célèbre 5 baptêmes, à Saint-Étienne, Saint-Jean de Vals et Montcouyoul. En 1794, il célèbre 5 baptêmes et 9 mariages. Son aire d'apostolat clandestin est délimité par les communes de Montredon-Labessonnié, Saint-Jean de Vals, Montfa, Peyregoux et sa paroisse de Saint-Étienne. Quand il célèbre un mariage, cela se fait en présence seulement des époux, de leurs parents et de quelques témoins. Lors de son interrogatoire, il répondra que depuis le jour où il a décidé de ne pas aller en Espagne « il n'a pas eu de domicile fixe » et « qu'il a dit quelquefois la messe et administré quelques malades ».

Le 21 janvier 1794, le maire et les officiers municipaux de Terre-Clapier se rendent à Escouto sé plaou, chez Marguerite Jourde, pour faire le verbal de séquestration des biens de Jacques Barthe<sup>7</sup>. Le 12 mars, une loi condamne à la déportation ceux qui donneront asile à des prêtres réfractaires.

Le 13 avril, Pech curé constitutionnel de Teillet, abdique son état et sa fonction de prêtre<sup>8</sup>. Calmels, son prédécesseur, s'est expatrié en Espagne en 1793 et son mobilier a été vendu à Alban, sur la place publique. A Paulin, SAYSSET, ancien curé de Saint-Jean de Janes, et Laclau, son ancien vicaire, célèbrent clandestinement des messes dans les 7 paroisses de la commune<sup>9</sup>. Le 25 juillet, les autorités civiles font savoir aux officiers municipaux : « Vous n'avez que deux décades pour faire arrêter ces deux individus, et ce

---

<sup>4</sup> Archives départementales du Tarn, 69 II L 43, acte de condamnation.

<sup>5</sup> Archives départementales du Tarn, 69 II L 43, acte de condamnation

<sup>6</sup> Délibérations municipales de la mairie de Bézacoul, mairie de Teillet.

<sup>7</sup> Archives départementales du Tarn, Verbal de séquestre, mairie de Terre-Clapier et L 599/13

<sup>8</sup> Archives départementales du Tarn, L 700

<sup>9</sup> Archives départementales du Tarn, L 722 f.26

délaï expiré, vous serez destitués et traités comme des gens suspects.»<sup>10</sup>. Avec un courage héroïque, les prêtres parcouraient pendant la nuit le pays en tous sens, pénétrant dans les maisons où ils étaient attendus, et là exerçant leur ministère, sous la protection d'une garde extérieure toujours sûre, toujours dévouée, par cela même toujours incorruptible<sup>11</sup>.

Le 3 octobre 1794, le commissaire Mallarmé<sup>12</sup> ordonne depuis Toulouse aux municipalités de détruire toutes les chapelles autres que les églises principales, faire disparaître toutes les croix en tous lieux, même dans les cimetières. Devant l'ampleur des messes célébrées illégalement avec le soutien et la protection de la grande majorité du peuple, on soupçonne également les officiers municipaux de s'y rendre ou de ne rien faire pour les empêcher. Des mesures pour maintenir l'ordre sont prises, telles que la création d'une compagnie de 100 hommes prise dans les gardes nationales qui se divisera et ira dans les communes où il y a des rassemblements.<sup>13</sup>

## 4. Arrestation

Le soir du lundi 17 novembre 1794, Jacques Sudre, dit « Malézié », offre le gîte à l'abbé Barthe dans sa maison donnant sur le Vigan à Albi. On ne sait pas ce que l'abbé Barthe est venu faire à Albi où il est exposé à être reconnu, mais il a amené dans une besace tous les objets nécessaires à l'exercice de son sacerdoce. Le mardi matin, il donne une messe dans la maison de Sudre où une douzaine de personnes est invitée. La messe a commencé dans la chambre du 1er étage lorsque quelqu'un heurte à la porte. Tout ce monde qui est entré ici n'est pas passé inaperçu. On continue à frapper violemment à la porte. Sudre descend. On s'affole. Deux officiers municipaux, Lautier et Coste, lui intiment l'ordre d'ouvrir. Alors des gens armés apparaissent et montent à l'étage pour y faire des recherches. Ils découvrent Jacques Barthe et une dizaine de personnes « prosternées devant un autel dressé pour y faire des cérémonies du ci-devant culte catholique »<sup>14</sup> et fouillent les effets personnels de l'abbé qui révèlent à l'évidence sa situation clandestine. Barthe, Sudre et sa femme sont arrêtés et incarcérés à la prison d'Albi.

## 5. Tentatives de libération

La nouvelle de l'arrestation de Jacques Barthe s'est vite répandue dans les communes où il exerçait son ministère clandestin. Des attroupements se forment à partir du mercredi 19 au soir aux alentours de Fauch, Lafenasse, Vénès et Réalmont dans le but de délivrer le prêtre incarcéré. Le matin du jeudi 20 novembre, dans les fermes, les hommes délaissent leur travail, se barbouillent le visage de noir, et portant des fusils, des faux emmanchées à rebours, parfois une hache ou un gros bâton, se dirigent par des sentiers à travers champs vers le bois de Gau, commune de Lombers, sur le chemin d'Albi à Réalmont. Ils sont 5 à 600, cachés dans le bois, à attendre le passage du convoi qui doit

---

<sup>10</sup> Archives départementales du Tarn, L 718, f.105

<sup>11</sup> COMBES, Anarchasis. Histoire de la ville de Castres. p.142

<sup>12</sup> François René Mallarmé (1755-1835), président de la Convention nationale en mai-juin 1793, violemment anti-religieux, envoyé en mission dans la Haute-Garonne, le Gers et le Tarn en août 1794.

<sup>13</sup> Archives départementales du Tarn, L 701, p.61-63

<sup>14</sup> Archives départementales du Tarn, 69 II L43, interrogatoire J.L. Poussenc

conduire l'abbé Barthe et les autres inculpés d'Albi à Réalmont, où ils doivent être interrogés. Ce sont des paysans venant de tout le plateau : Dénat, Fréjairrolles, Terre-Clapier, Paulin, Bézacoul, le Travet, Saint-Antonin de Lacalm et une partie de Lafenasse. Le groupe est dirigé par l'abbé Antoine Puech en personne, ancien vicaire de Saint-Salvy de Fourestès, réfractaire. Le bois de Gau est un endroit propice à une embuscade entre Albi et Réalmont. Au cas où l'on n'y parviendrait pas, une tentative analogue aurait lieu à la sortie de Réalmont, après le pont de Gassalès, dans le bois de Gazel, sur la droite en allant vers Vénès.

À Albi, on a déjà appris que des attroupements se sont constitués dans le but de délivrer l'abbé Barthe mais on ne connaît pas vraiment l'ampleur des rassemblements. Le convoi est cependant renforcé. Il compte 8 gendarmes, 12 dragons et 15 grenadiers de la Garde nationale, soit au total 35 hommes<sup>15</sup>. Le convoi part d'Albi vers midi. Le détachement s'arrête à l'auberge de Plantecaux pour boire un coup de vin. Là, les gendarmes sont avertis par une femme qu'un attroupement les attendaient au bois de Gau, mais ils décident de continuer leur chemin, tout en se préparant à une embuscade.

Vers 14h, arrivés à hauteur du bois de Gau, ils envoient deux dragons en éclaireurs qui s'avancent à 100 pas du convoi. Les gendarmes s'avancent en second. Des coups de fusil claquent. Le dragon qui s'était le plus avancé tombe à terre, grièvement blessé, son cheval est tué. Le second éclaireur revient vers le convoi avertir de se tenir en défense. La troupe avance et fait feu sur les rebelles. Une pluie de tirs s'échange de part et d'autre, mais le combat cesse rapidement sans faire d'autres blessés lorsque le chariot qui transporte les prisonniers rebrousse chemin et s'enfuit au galop vers Albi escorté par le détachement. Des paysans poursuivent à pied le convoi jusqu'à las Fons (Puylanier), sans succès. Jacques Barthe et ses compagnons sont reconduits à la maison d'arrêt d'Albi.

## 6. Réaction des autorités

Dès le soir de l'attaque du convoi, les autorités, craignant que de nouveaux attroupements et complots ne se forment dans les cantons de Réalmont, Villefranche et Alban, prennent des mesures d'urgence :

- les officiers municipaux des communes de Lombers, la Millarié, Réalmont, Rônel, Saint-Lieux Lafenasse, Villefranche, le Travet, Roumégoux et Fauch sont tenus de se rendre à l'administration. Ils devront expliquer comment ils n'ont pas vus 600 personnes armées traverser le territoire et se réunir. Le lendemain, ils affirment tous qu'ils n'ont eu aucune connaissance de ce projet.
- à Albi, la garde nationale sera permanente ; il sera établi des corps de garde dans chaque quartier et un commandement général ; l'administration sera informée d'heure en heure des circonstances et rumeurs qui pourront intéresser.<sup>16</sup> Il est demandé du renfort à Gaillac et à Toulouse.<sup>17</sup>
- à Réalmont, un détachement de force armée est envoyé le 21 novembre pour y établir son quartier général. Il est composé de 250 hommes à pied venant de

---

<sup>15</sup> Archives départementales du Tarn, L 716 f.44

<sup>16</sup> Archives départementales du Tarn, L 701

<sup>17</sup> Archives départementales du Tarn, L 179

Castres, Albi et Gaillac, d'une cavalerie de 100 hommes, 2 pièces d'artillerie avec les hommes nécessaires pour la servir. La force armée doit protéger les opérations du juge de paix de Réalmont, Louis Belloc, requis de faire l'information contre les victimes, auteurs et complices des derniers attroupements et assassinats<sup>18</sup>.

Le 22 novembre, le détachement de Castres renforcé par les dragons du 15<sup>ème</sup> régiment amène Jacques Barthe et les autres prévenus à Castres pour les faire traduire devant le tribunal criminel. Pour préserver la sûreté publique, des détachements de fusiliers, canonniers et gendarmes sont envoyés à Lafenasse, Trav Janet, Roumégoux, Fauch et Ronel avec l'ordre de désarmer tout citoyen, de faire descendre les cloches, de les faire apporter à Réalmont et de réquisitionner les clés de toutes les églises. Le transfert de Jacques Barthe d'Albi à Castres se passe ainsi sans aucun obstacle.

## 7. Jugement et exécution

Le 23 novembre, Jacques Barthe est interrogé longuement par le tribunal criminel de Castres en audience publique. Il répond aux questions qu'on lui pose, mais refuse de donner les noms des personnes chez lesquelles il a été hébergé depuis qu'il est sans domicile fixe. Il reconnaît comme lui appartenant les objets qui ont été trouvés dans la chambre de Sudre où devait se célébrer la messe. Il reconnaît aussi n'avoir prêté aucun serment de Constitution civile du clergé et il signe l'interrogatoire.

Le tribunal rend son jugement le 25 novembre. Il condamne Jacques Barthe et son hôte, Jacques Sudre, à la guillotine dans les 24 heures.

Le 26 novembre, Barthe et Sudre sont emmenés de la prison de la Tour Caudière à la Place de l'Albinque où se trouvait l'échafaud, en passant par la Grand Rue. Sudre est conduit à l'échafaud en premier. Lorsque celui-ci gravit les marches, l'abbé Barthe lui crie de toute sa foi : « Courage, mon cher Judée, de la guillotine au ciel il n'y a qu'un pas. »<sup>19</sup>. Puis à son tour il livre sa vie pour le Seigneur.

Le corps de l'abbé Barthe, comme tous ceux des prêtres guillotins, est enseveli sans honneur dans le cimetière de Saint-Jean.

Les restes de ces prêtres martyrs sont exhumés en 1816, en présence de tout le clergé des environs et d'un nombre considérable d'étrangers réunis à un peuple immense. Une procession porte les cercueils jusqu'à l'église Saint-Benoît pour les placer, après une cérémonie, dans un caveau situé sous la chapelle où se trouvent aujourd'hui les fonts baptismaux. La même année, une croix de fer sur un fût de marbre rouge est élevée sur l'emplacement de la guillotine : c'est la Croix des Martyrs. Elle a été plusieurs fois changée de place.

---

<sup>18</sup> Le dragon blessé lors de l'embuscade du bois de Gau est mort le vendredi 21 novembre.

<sup>19</sup> NAYRAL, Biographies castraises. T1, p.137



La croix des martyrs, place de l'Albinque à Castres, en 2016

## 8. Voir aussi

### 8.1. Bibliographie

- MAYNADIER, Abbé André. Jacques Barthe, meunier devenu prêtre, victime de la terreur à Castres le 26 novembre 1794. Mazamet, 1994
- CORMARY, Abbé Gentil. L'abbé Barthe, martyr albigeois de la Révolution. 1937
- MAFFRE, Abbé J. Nos martyrs : histoire des prêtres du diocèse d'Albi. 1891
- NAYRAL. Biographies castraises. T1, p.135-138
- ROSSIGNOL, Élie. Les prêtres du département du Tarn pendant la Révolution. La Semaine Religieuse. Imprimerie Henri Amalric, 1893-94
- SALABERT, Abbé. Les saints et les martyrs du diocèse d'Albi. privat, 1886, p.551-564

### 8.2. Articles connexes

- Abbé Antoine Planchan
- Curés de Teillet
- Période révolutionnaire à Teillet